

## Conditions générales

1. Le prix inclut la mise en place de la décoration conformément à ce qui aura été convenu entre les parties ainsi que l'enlèvement, uniquement, de tout le matériel de décoration.
2. Par contre, le prix n'inclut pas les assiettes et les couverts (sauf promotion), leur enlèvement ainsi que le rangement des tables et chaise. A moins que cela ne soit convenu entre les parties moyennant supplément.
3. Le prix ne comprend pas le budget « fleurs » ainsi que les frais de déplacement.
4. En cas de stricte location de matériel, celui-ci est à venir chercher au dépôt à Grimbergen, au plus tôt la veille de l'évènement et à rapporter au plus tard le lendemain.
5. La vaisselle (assiettes et couverts) doit être absolument rendue propre.
6. **En cas de non-respect des clauses 4 et 5, la SRL Décor'moi se réserve le droit de retenir la caution dans sa totalité.**
7. Une réservation est effective dès réception de l'acompte de 25% (qui ne sera aucunement restitué même en cas d'annulation de l'évènement).
8. Une caution de 10% du montant avec un minimum de 500 EUR est à verser et sera restituée après l'évènement ou au retour du matériel de décoration en bon état.
9. Une caution de 250 EUR supplémentaire est à verser si vous prenez en option le mur de fleur ou la tonnelle.
10. Le solde et la caution sont à régler au plus tard une semaine avant l'évènement.
11. Plus aucune modification de décoration ou du nombre d'invités ne sera accepté dans les deux mois précédents l'évènement. A moins que cela ne soit convenu entre les parties moyennant supplément.
12. Les virements doivent être effectués sur le compte financier n° BE54 0689 3418 4997 au nom de la SRL DECOR'MOI avec en communication votre nom et date de l'évènement.
13. Le preneur du contrat est responsable en cas de vol, incendie ou détérioration du matériel.
14. Pour toute contestation relative à la non-exécution ou mauvaise exécution du présent contrat, les parties s'engagent à faire, à l'amiable, le décompte des services qui auront été prestés conformément au contrat et, seul le montant correspondant aux services prestés conformément au contrat sera payé.
15. En cas de non accord suite à une tentative de règlement à l'amiable, les parties pourront recourir aux tribunaux compétents. Le présent contrat est régi par le droit belge. En cas de litige, le tribunal compétent est celui de l'arrondissement judiciaire dans lequel le prestataire de services a son siège. »

**Grille des prix de remplacement du matériel de décoration et de la vaisselle perdus ou endommagés**

V. cyl. D10cm 60cm	25 EUR	Assiette présentation	5 EUR	Projecteur	80 EUR	Jupe de table (M)	100 EUR
V. cyl. D10cm 50cm	20 EUR	Assiette de met	3 EUR	Rallonge	3 EUR	Table Haute (T.H.)	35EUR
V. cyl. D10cm 40cm	15 EUR	Assiette à dessert	2 EUR	Tonnelle	250EUR	House (T.H.)	10 EUR
V. cyl. D10cm 30cm	10 EUR	Couvert	0.5 EUR	Rideau lumineux	250EUR	Cadre n° de table	5 EUR
V. cyl. D10cm 20cm	5 EUR	Nappe	20 EUR	Ballet	5 EUR	Chandelier M.	125 EUR
V. cyl. D15cm 40cm	20 EUR	Serviette de table	2 EUR	Miroir	15EUR	Tapis	100 EUR
V. cyl. D15cm 50cm	25 EUR	House de chaise	4 EUR	Lanterne blanche	5 EUR	Orchidée	5 EUR
Vase Boule	15 EUR	Nœud chaise	2 EUR	Lanterne Afrique	5 EUR	Mur de fleurs	600 EUR
Vase Martini	25 EUR	<b>Rond serviette</b>	<b>3 EUR</b>	Arbre	100EUR	Cadre Plan (table)	50 EUR
Vase Solifl/Tromp	25 EUR	Chemin de table	6 EUR	Trône de marié	150EUR	Chandelier (bois)	5 EUR
Vase Flûte	25EUR	Bougeoirs	3 EUR	Tissu (centre)	5 EUR	Voile (tonnelle)	50 EUR

\*V=Vase

\*cyl= cylindre

\*D= diamètre

\*Solifl= Soliflore

\*Tromp=Trompette

**Recommandations afin d'éviter des coûts supplémentaires :**

- 1) Nous retirons tout le matériel mais si vous demandez à vos proches de le faire, veuillez exiger qu'ils ne jettent rien (ex. chemin de table en pagne, couverts etc.)
- 2) Si vous optez pour l'utilisation des ronds de serviettes, nous vous recommandons vivement de demander à un proche de les récupérer lorsque vos convives se rendent au buffet.
- 3) En cas de stricte location du matériel, veuillez ne pas utiliser nos nappes pour le buffet car les tâches non récupérées au lavage, nous obligeront à vous les facturer.

C.G.10/02/2020